

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 60 (1963)
Heft: 6

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Avis divers

La commission d'élevage communique :

Vu l'état du rucher suisse romand, le centre d'élevage, d'entente avec le Comité central, a décidé une action de livraison d'essaims de 1 kilo environ avec reines de choix fécondées et sélectionnées au prix de 30 francs. Race du pays et carnolienne.

Les livraisons selon l'ordre d'inscription se feront dès fin juin.

L'offre de reines parue dans le numéro de mai garde toute sa valeur.

Nous comptons sur la collaboration de tous les apiculteurs-éleveurs qui nous ont promis leur concours.

Des instructions leur seront données lors de leur assemblée générale de juin.

Toutes directives concernant l'élevage paraîtront sous cette rubrique et par la seule voie du journal.

Pour la CE :

Le président :
R. Bovey.

Le secrétaire :
G. Humair.

Reconstitution des ruchers sinistrés

La grande hécatombe d'abeilles qui s'est produite au cours de l'hiver en Romandie, a incité le comité de la SAR à envisager les moyens de venir en aide aux sinistrés.

Une étude est entreprise pour déterminer la manière d'aider à la reconstitution des ruchers par l'octroi éventuel d'une modeste subvention de la Romande.

Le comité.

Congrès international d'apiculture à Prague

Nous rappelons qu'il a été fixé du 11 au 17 août 1963. Tous les renseignements désirables relatifs au programme du Congrès et à l'organisation du voyage, sont donnés par M. Charles Ruckstuhl, route des Acacias 32, à Genève.

Contrôleur du miel

Le nouveau numéro de téléphone du contrôleur du miel, M. O. Schmid, av. de Crozet 20, *Châtelaine-Genève*, est (022) 44 52 11.

Avis aux correspondants des sections

A nouveau, nous prions nos correspondants de nous faire parvenir leurs communications jusqu'au 20 de chaque mois, dernier délai. Dans un but économique, ces dernières doivent être résu-

mées ; elles feront abstraction de détails parfois bien secondaires. D'avance nous remercions nos correspondants de leur compréhension.

Le comité.

Notre cliché de première page

Les apiculteurs de la Côte neuchâteloise auront certainement reconnu leur collègue, M. Paul Moser, de Cornaux.

En 1962, un essaim avec reine fatiguée, prit tout simplement domicile dans un récipient bosselé, jeté aux orties et qui, probablement dans une lointaine jeunesse, avait contenu... de la poudre à lessive !

Les huit beaux rayons construits en cours de saison ont pris place avec leurs occupantes, dans un palais digne de leur classe, à la grande satisfaction de l'heureux apiculteur.

Rédaction.

RAPPORT DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR 1962

Prêts de livres : 115 demandes de livres en prêt ont été faites en 1962.

Il a été prêté :

à 22 lecteurs vaudois	109 volumes
à 14 lecteurs valaisans	61 volumes
à 13 lecteurs fribourgeois	36 volumes
à 10 lecteurs jurassiens	65 volumes
à 9 lecteurs neuchâtelois	35 volumes
à 2 lecteurs genevois	40 volumes

soit à 70 lecteurs membres SAR 340 volumes
(82 lecteurs et 482 volumes en 1961.)

Au 31 décembre 1962, 72 volumes étaient en circulation.

Acquisitions : Revues

Echanges : Nous avons reçu en échange de notre « Journal » la suite des périodiques suivants : L'Alpe. — Organo della Soc. ticinese di apicoltura. — L'Abeille de France — La Gazette apicole — La Revue française d'apiculture — Abeilles et fleurs — La Belgique apicole — Le Rucher wallon — L'Apicoltore d'Italia — Schweizerische Bienenzeitung (par M. Paul Meunier, Martigny) — Bee World (par M. Paul Zimmermann, Genève). — *Ouvrages apicoles* : Decortis. - Hors des sentiers battus (3 exemplaires) — Pons. - Le Pollen — Ludwig. - Neuzeitliche Weiselzucht.

M. Ch. Dennhardt, à La Chapelle s/Carouge, a relié gratuitement trois volumes qui lui avaient été envoyés en prêt. M. D. Burnier, à Chexbres, a remis le montant de 10 francs en faveur de la bibliothèque.

L'utilisation de notre bibliothèque a malheureusement diminué depuis quelques années. Les sections de la SAR devraient de temps en temps recommander la bibliothèque lors de leurs assemblées. Notre bibliothèque, avec ses 2300 volumes et brochures, est certainement apte à rendre plus de services, surtout aux apiculteurs débutants.

Jusqu'à nouvel avis elle est déposée à la bibliothèque cantonale de Fribourg ; le port, aller et retour, est payé par la SAR. Le catalogue est en vente au prix de 3 francs.

*Le bibliothécaire,
Jos. Dietrich,
rue Grimoux 12, Fribourg.*

Liste des vétérans de la S.A.R. en 1963

50 ans d'activité (plateau)

Goffinet Claire, Buix
Rais Xavier, Diesse
Léchet Georges, Orvin
Matthey Luc, La Brévine
Chédel André, Bôle
Blanchet Emile, Leytron
Blanchet Gilbert, Leytron

Chamorel Louise, Bex
Pasche William, Ferlens
Chambettaz Simon, Assens
Mages Louis, Lausanne
Subilia Robert, Lausanne
Valet Arthur, Morges
Jacot Marcel, Crassier

35 ans d'activité (gobelet)

Farron William, Berne
Pfenninger Hermann, La Chaux-de-Fonds
Strauss Sophie, La Jonchère
Faivre John, Fleurier
Prisi Robert, Travers
Bourdilloud André, Autavaux
Oppliger Albert, Chandon
Bugnon Camille, Cugy Frbg
Corboud Louis, Yvonand
Allaman Léon, Ferpicloz
Schorderet Pierre, Montévrax
Zimmermann François, Sâles
Barras Aloys, Bulle
Corpataux Joseph, Marsens
Abbet Pierre, Martigny-Bourg
Formaz Marcel, Praz-de-Fort

Mayoraz Louis, Hérémence
Chamoral Louis, Gryon
Léchaire Adrien, Lovatens
Léchaire Alfred, Lovatens
Guignet Louis, Servion
Gilliéron Emile, Vuibroye
Bessard Alexis, Vallamand
Buri Adolphe, Avenches
Vassaux Armand, Cudrefin
Gonet Auguste, Vuarrengel
Ballif Emile, Gimel
Cornaz Henri, Allaman
Chevalley Auguste, Allaman
Clerc Auguste, Allaman
Herbez Eugène, Grand-Saconnex

Le préposé aux vétérans : E. Bassin.

Procès-verbal de la 87^e assemblée des délégués

tenue à Lausanne, le 9 mars 1963

La séance est ouverte à 10 h. 25 sous la présidence de M. R. Bovey, président, qui, après avoir souhaité la bienvenue à MM. les délégués, constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée selon l'article 14 des statuts, ses décisions seront donc valables.

L'ordre du jour est alors abordé :

1. *Ouverture et contrôle des pouvoirs.* — Présence de 103 délégués. La section du district du Lac s'est fait excuser.

2. *Désignation des scrutateurs.* — Sont désignés et acceptent leur mandat MM. Martignon, Brand, Gabioud et Trolliet.

3. *Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.* — Ayant intégralement paru dans le numéro 5 de notre journal et n'ayant donné lieu à aucune observation, sa lecture n'est pas demandée. Il est adopté à l'unanimité.

4. *Rapport du président.* — Il est lu par M. R. Bovey. Le texte complet a paru dans le numéro de mai de notre journal. Mis en

discussion par M. Zimmermann, vice-président, il est accepté sans opposition.

5. *Finances.*

a) *Rapport de la fiduciaire sur l'exercice 1962.* — M. Merminod, caissier, en donne connaissance.

b) *Rapport de la commission de vérification.* — Au nom des cinq vérificateurs des comptes désignés par la dernière assemblée M. E. Ryter donne lecture de leur rapport qui conclut à donner décharge desdits comptes à M. Merminod, caissier, ainsi qu'au comité pour sa gestion prudente et avisée.

M. Jaquier demande que dorénavant la lecture du rapport de la fiduciaire soit supprimée de l'ordre du jour, la commission de vérification en ayant pris connaissance. Cette proposition est acceptée sans opposition.

Le président met en discussion les deux propositions faites par la commission de vérification, soit : 1) maintien de la suppression du numéro de janvier de notre journal ; 2) suppression momentanée des concours des ruchers.

M. Bonjour estime qu'il serait préférable de supprimer un autre numéro que celui de janvier. Le président lui fait remarquer que les caissiers des sections ne sont pas tous en mesure d'indiquer à notre administrateur, avant la fin de l'année, les membres radiés et démissionnaires. Si le numéro de janvier paraît, il leur est adressé. Nous pouvons éviter cette dépense inutile.

M. Chassot estime que le règlement du concours des ruchers est suranné et il déconseille aux sections de s'y inscrire.

Mise aux voix la proposition de la commission de vérification de maintenir la suppression du numéro de janvier de notre journal est acceptée.

M. Th. Muller, au nom de la Fédération neuchâteloise, tient à féliciter et à remercier le comité pour son excellente gestion.

Mis aux voix les comptes 1962 sont adoptés à l'unanimité.

c) *Budget 1963.* — Adopté à l'unanimité.

d) *Fixation de la cotisation pour 1964.* — Le comité propose de la maintenir à 8 fr. 50. Adopté à l'unanimité.

e) *Désignation des sections vérificatrices.* — Côte neuchâteloise, Côte vaudoise, District du Lac et Entremont. Adopté à l'unanimité.

6. *Aide à l'apiculture.* — M. Bovey expose le projet du comité. Toute la question des conseillers apicoles doit être entre les mains des fédérations qui, avec l'aide des cantons et de la Confédération, devront les rétribuer pour leur travail. La Romande désire venir en aide aux apiculteurs en s'occupant de l'amélioration de la race et de la diffusion de reines sélectionnées. M. Schneider,

du Liebefeld, invité à participer à notre assemblée, a malheureusement été retenu chez lui par la grippe.

M. *Th. Muller* estime que la solution envisagée est bonne vu les différentes organisations d'un canton à l'autre.

Le comité qui a désigné une commission d'élevage et d'étude des races a pris contact avec l'Association romande des apiculteurs-éleveurs de manière à avoir son appui. Quatre souches de race carnolienne et une race du pays sélectionnées par le Liebefeld seront mises à l'étude dans des centres d'élevage confiés à des apiculteurs chevronnés. Un commissaire sera désigné. Chaque centre réservera les reines aux apiculteurs qui se seront engagés à changer par 1/3 toutes les reines de leur rucher. Une somme de 2500 francs a été prévue pour cette action. Elle permettra de vendre les reines à prix réduit. Sur le plan cantonal les fédérations pourront également intervenir auprès de leur canton pour obtenir un subside destiné à favoriser la diffusion des reines provenant des centres d'élevage. A Zurich, par exemple, le canton alloue 5 francs pour toute reine sortant d'une station officielle de fécondation, dans le canton de Berne 3 francs.

M. *Th. Muller* trouve ce projet méritoire. Cependant, il estime qu'avant de passer à la diffusion d'une race il y aurait lieu de faire des essais, des comparaisons, non pas avec les ruchers du voisinage, mais dans le même rucher. Il faut partir avec des souches bien adaptées.

M. *A. Pachoud* aimerait savoir quelle sera dans cette action de diffusion de reines de race, la participation de la Confédération.

Le président précise qu'il s'agit de souches sélectionnées par le Liebefeld et qui par conséquent ont fait leurs preuves. La Confédération ne versera rien en ce qui concerne l'élevage pour la simple raison que dans la législation aucune aide financière n'a été prévue pour l'apiculture.

M. *A. Pachoud* estime qu'ainsi la grande majorité des apiculteurs ne recevront aucune aide. Il propose que la SAR intervienne auprès de l'Office vétérinaire fédéral pour que le noséma qui cause de terribles ravages soit indemnisé au même titre que l'acariose des abeilles.

M. *Gobbo* qui depuis plusieurs années fait de la sélection sur ses meilleures colonies demande à ce que les fédérations puissent créer des groupes d'élevage avec les souches du Liebefeld de manière que le plus grand nombre d'apiculteurs puissent juger de leurs qualités.

Cette proposition serait la porte ouverte à l'anarchie car plus aucun contrôle ne serait possible. La commission fixera le prix de la cellule à l'emporter. Tout apiculteur pourrait ainsi expédier une ruchette au centre d'élevage afin d'y faire naître une reine.

M. *Barbier* propose pour couper court à une discussion qui semble s'allonger que l'assemblée fasse confiance au comité et lui laisse carte blanche pour mener à chef son projet.

Mise aux voix cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. *Modification de l'article 1 des statuts, suppression du deuxième alinéa.* — M. Bovey explique qu'actuellement nous versons à la Fédération des sociétés romandes d'agriculture une cotisation de 25 centimes par membre, ce qui représente une dépense annuelle d'environ 1300 francs. C'est par le canal de la Fédération que nous recevons certains subsides fédéraux. Or, l'année dernière, nous n'avons pas touché un sou. La cotisation va être portée à 50 centimes, ce qui doublera la dépense. Dans ces conditions doit-on maintenir notre affiliation si d'un autre côté nous n'en retirons aucun avantage ? Jusqu'ici nous étions au bénéfice d'un prix forfaitaire de 25 centimes alors que les autres membres payaient 35 centimes.

Mise aux voix la suppression est adoptée à l'unanimité.

Pour cette année nous demanderons à rester au bénéfice des anciennes cotisations en faisant toute réserve pour 1964.

8. *Adoption des rapports publiés dans le journal.* — Adoptés à l'unanimité.

9. *Nomination statutaire de trois membres sortant dont un rééligible : M. R. Bovey.* — MM. L. Gassmann et P. Zimmermann ne sont plus rééligibles en vertu de l'article 28 des statuts.

MM. *Schaller*, au nom de la Jurassienne, et *Barbier*, au nom de la Genevoise, proposent pour remplacer MM. Gassmann et Zimmermann, MM. Marcel Mouche et Otto Schmid.

Ces deux sociétaires sont nommés membres du CC à l'unanimité. M. R. Bovey, sur proposition de M. Félix, est confirmé dans ses fonctions par acclamation.

10. *Demande d'admission d'une nouvelle section.* — La section des Montagnes neuchâteloises va essaimer. Une nouvelle section La Chaux-de-Fonds et environs qui est membre de la Fédération neuchâteloise demande son admission au sein de la Romande. Le comité, tout en regrettant cette scission qui éparpille les forces, doit s'incliner malgré tous ses efforts de conciliation.

La section La Chaux-de-Fonds et environs est admise. Opposition : une, et trois abstentions.

11. *Tirage au sort de la circonscription concours des ruchers 1963.* — C'est le tour de la circonscription No 10 : Les Alpes, Chamossaire, Pays-d'Enhaut et Monthey. M. Henchoz espère bien que le concours de cette année ne sera pas supprimé.

Ce n'est pas le désir du CC. Le président propose, dès l'année prochaine, la suspension momentanée du concours des ruchers, proposition qui est adoptée à l'unanimité.

MM. *Barbier*, *Rosset* et *Wismann* estiment que la suppression des concours de ruchers serait néfaste. Ils souhaitent que la suspension ne dure qu'une année afin de laisser au comité le temps de mettre sur pied un nouveau règlement.

12. *Divers*. — MM. *Macherel* et *Schaller* proposent de nommer les deux membres sortant du CC, MM. Gassmann et Zimmermann, membres d'honneur de la SAR. Adopté à l'unanimité.

MM. *Baillod* et *Barbier* demandent, vu les grandes pertes causées dans les ruchers par l'hiver rigoureux dont nous avons été gratifiés, que la SAR intervienne auprès de l'Office vétérinaire fédéral afin d'obtenir l'autorisation d'importer des essaims et des paquets d'abeilles de l'étranger.

MM. les délégués sont alors invités à passer à table où une succulente choucroute les attend. Au cours du repas le président a l'occasion de saluer M. P. Meunier, président d'honneur, MM. Valet, Gonet et Dietrich, membres d'honneur, M. Roulet, président de la Centrale romande des miels et M. Humair, notre conférencier. M. M. Soavi, malade, s'est fait excuser.

A 14 h. 30 reprise de l'ordre du jour avec les vœux des sections.

La question du prix du miel fait l'objet d'une longue discussion. L'année dernière nous n'avons pas pu revaloriser le prix de vente du miel parce que le président de la Fédération des sociétés suisses d'apiculture n'avait pas convoqué une séance assez tôt. Nous avons donc dû nous aligner sur le prix fixé par la V.D.S.B.

M. *Humair* estime que le prix de vente du miel doit passer de 6 fr. 50 à 7 fr. le kg.

M. *Cherix* est d'avis que si le prix de vente du miel suisse augmente on poussera le consommateur à acheter du miel étranger. Il faudrait vendre le miel en boîte afin d'éviter toute manipulation. Ce serait là la tâche de notre Centrale romande des miels.

M. *Bonjour* est contre une augmentation trop forte. Le commerçant désire 33 % de bénéfice. Cette année les miels français se sont vendus plus chers que nos miels suisses. Le commerçant a des difficultés à mettre le miel en boîte, il a du déchet.

M. *Paréaz* appuie la proposition de M. Humair. Il est possible que la V.D.S.B. ne nous suive pas. La Romande n'a qu'à aller de l'avant. Il propose 7 fr. le kg.

Le président estime que l'on doit faire une différence de prix entre le miel contrôlé et non contrôlé. Il propose 20 centimes par kg. ce qui poussera les membres à faire contrôler leur récolte. Notre Centrale a rendu un service immense en stabilisant les prix. Il est nécessaire que les commerçants prennent l'habitude de n'acheter

que du miel contrôlé. Nous maintiendrons les 3 cts par kg de miel contrôlé pour frais de propagande. C'est le seul moyen d'arriver à créer un fonds qui permette de faire une réclame intelligente en faveur de la consommation de nos miels indigènes et de soutenir la Centrale.

M. Clerc estime que ce sont toujours les mêmes qui payent cette taxe de 3 centimes. M. le président lui fait remarquer que le jour où le miel contrôlé se vendra plus cher, les 3 cts seront vite récupérés, il propose les prix de vente suivants : miel contrôlé 7 fr. le kg ; miel non contrôlé 6 fr. 50 le kg.

Après quelques remarques de MM. Gobbo, Bassin, Kreps, Ritter et Bonjour, l'assemblée à l'unanimité adopte les prix de vente suivants : miel non contrôlé 6 fr. 70 le kg ; miel contrôlé 7 fr. 20 le kg.

Fête de la Romande

La Fédération valaisanne désirait l'organiser à l'occasion de l'inauguration du tunnel du Grand-Saint-Bernard. Or, cette inauguration n'aura pas lieu cette année. La Fédération neuchâteloise qui s'était inscrite l'année dernière y renonce également. La Fête de la Romande aura lieu l'année prochaine dans le cadre de l'Exposition nationale.

Exposition nationale suisse

La Fédération des sociétés suisses d'apiculture a chargé la Romande d'organiser le stand apiculture. Elle s'est engagée pour une somme de 10 000 fr. dont 5000 fr. à la charge de la VDSB, 4500 fr. à la charge de la SAR et 500 fr. à la charge de la STA.

Nous disposerons d'un stand de 6 mètres de long et toute une paroi. Nous exposerons trois colonies : une logée dans un tronc d'arbre, une dans un panier, la 3e dans une ruche à cadres feuilletables. Un concours sera ouvert parmi les apiculteurs. Un extracteur en plexiglas offert par la Maison Bienen-Meier à Kuntlen sera en marche. Une pompe remontera sans cesse le miel dans l'extracteur. Tous les produits du rucher seront également exposés. De grandes photographies en noir et blanc couvriront la paroi.

La partie officielle étant terminée le président donne la parole à M. Humair qui nous parle de ses vues sur la Centrale romande des miels. Ce brillant exposé paraîtra dans un prochain numéro de notre journal. L'assemblée vote à M. Humair un crédit de 500 fr. pour poursuivre son étude.

L'ordre du jour étant épuisé le président lève la séance en souhaitant à chacun un bon retour dans son foyer. Il est 16 h. 50.

Le secrétaire :
P. Zimmermann

Le président :
R. Bovey

Maladie des abeilles en avril 1963

			Acariose		
Canton/District	Localité	Cas	Canton/District	Localité	Cas
Bâle Campagne			Thurgovie		
Sissach	Sissach	1	Kreuzlingen	Altnau	1
Berne			Neuchâtel		
Biemme	Evilard	1	Boudry	Bôle	1
Konolfingen	Möschberg	1		Colombier	1
Moutier	Lajoux	1		Gorgier	1
La Neuville	Diesse	2		La Chaux-de-Fonds	1
St. Gall			Val-de-Travers		
See	Kloster Berg Sion	1	Le Locle	Le Quartier	1
Wil	Niederbüren	1		Couvet	1
Schwyz			Vaud		
March	Schübelbach	1	Orbe	Vallorbe	1
Soleure			Pays-d'Enhaut	Château-d'Œx	1
Thierstein	Unter Beinwil	1			
Loque américaine					
Berne			Lucerne		
Berne	Ittigen	1	Sursee	Geunsee	1
Berthoud	Höchstetten b/Koppigen	1	Vaud		
Franches-Montagnes	Monbovats/Montfaucon	1	Aubonne	Bière	1
Porrentruy	Boncourt	1	Tessin		
			Valle Maggia	Giumaglio	1
Loque européenne					
Berne			Valais		
Thoune	Goldiwil	1	Entremont	Montagnier-Bagnes	1
			Hérens	Sauterot s/Hérémente	1

Section apicole Liebefeld.



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour juin 1963

Nous voici à la mi-mai. La campagne est dans toute sa splendeur.

En plaine, les colzas étalent leurs larges tapis d'or. Plus haut, les dents-de-lion sont encore en pleine floraison. Jamais, semble-t-il, l'on a vu une telle abondance de fleurs... — Triste contraste avec les ruchers morts ou convalescents, ces derniers reprenant lentement et partiellement vie. — (Les saints de glace n'ont pas fait mentir leur réputation. Sans aller jusqu'au gel, nous avons subi un fort refroidissement du temps.)